

## L'Agglomération vous aide à pratiquer une activité sportive et culturelle!

En complément du dispositif national, Roissy Pays de France lance son Pass'agglo Sport et le Pass'agglo Sport en proposant une aide de 60 euros aux - de 18 ans licenciés dans un club du territoire.



Rentrée 2025 - 2026

**Mon agglo m'aide !**

Une aide de 60 € pour la pratique sportive et/ou culturelle et artistique pour les jeunes de l'agglo

roissypaysdefrance.fr

Roissy Pays de France  
AGGLOMÉRATION

Le montant de l'aide est de 60 euros. Si le coût de l'inscription de l'enfant est inférieur à 50 € (cotisation + licence), l'agglo remboursera le club à hauteur du montant réel. Cet accompagnement financier est limité à une inscription/adhésion par bénéficiaire.

Votre Pass'agglo Sport se présente sous la forme d'un bon à remettre à la structure de votre choix au moment de l'inscription. Pour l'obtenir vous devez suivre la démarche suivante.

[Rendez-vous sur la plateforme d'inscription du 2 juin au 19 octobre 2025.](#)

### Un pass'agglo Culture

Considérant que les pratiques culturelles et artistiques, au même titre que le sport, contribuent à l'éducation et à l'épanouissement des enfants et adolescents, le Pass'agglo Culture a été créé en septembre 2022 :

- il se présente sous la forme d'une aide financière, aux familles, d'un montant de 60 euros maximum par enfant et par an, accordé sans condition de ressources ;
- il concernera les adhésions et cotisations annuelles à des équipements publics ou des associations qui favorisent les pratiques culturelles ou dispensent des enseignements artistiques. Les champs disciplinaires retenus sont les suivants : musique, danse, théâtre, arts du cirque, arts plastiques et arts numériques.

### Le Pass'Sport reconduit

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative reconduit son Pass'Sport pour la saison 2025-2026. Son montant passe de 50 à 70 euros et sera ouvert aux :

- Jeunes de 14 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH) ;
- Etudiants boursiers et bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

Quelles sont les conditions pour avoir le pass'agglo sport ?

- être âgé de moins de 18 ans (au 1er janvier 2026) ;
- résider dans l'une des 42 communes de l'agglomération ;
- être inscrit dans un club sportif du territoire de Roissy Pays de France.

Quelles associations de Villeparisis sont partenaires ?

- [BUDO CLUB DE VILLEPARISIS](#)
- [CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE VILLEPARISIS](#)
- [JUDO CLUB VILLEPARISIS](#)
- [MAISON POUR TOUS JACQUES MARGUIN](#)
- [PUMA CLUB ARTS MARTIAUX MODERNES](#)
- [RAFALE ESPRIT CONTACT](#)
- UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VILLEPARISIS - USMV toutes les sections
- [VILLEPARISIS BI-CROSS 2000](#)

Liens utiles

[En savoir plus ou s'inscrire au Pass'agglo sport sur le site de l'agglo](#)

[Liste de toutes les associations sur Roissy Pays de France éligibles](#)